



Fait à Saint-Tropez,
Convention modifiée en date du 13 janvier 2026 après validation des
Membres du Conseil d'Administration

CONVENTION POUR LES CHAMPIONNATS DES CLUBS

Chaque coach qui sera désigné en commission sportive ne pourra prétendre jouer dans l'équipe. Son rôle sera exclusivement de coacher.

- En accord entre les différents responsables des équipes CNC, CRC, CDC il a été convenu pour chaque tour les points suivants :
- Il reviendra à chaque coach de présenter à la commission sportive une liste de 8 joueurs au minimum.
- Pour chaque équipe la commission sportive pourra décider de retirer au maximum 2 joueurs de la liste sur des critères prédéfinis à l'avance (comportement du joueur sur la saison précédente, état d'esprit allant à l'encontre des valeurs du club, attitudes inappropriées pour jouer en équipe etc.)
- Une fois la liste des joueurs validée, il reviendra au coach de désigner son capitaine d'équipe pour la saison.
- Obligation est faite pour que le coach crée un groupe WhatsApp en y incluant les joueuses ou joueurs ainsi que le Président et le Directeur Sportif.
Ce groupe aura pour vocation de donner toutes les informations à ses membres.
Il devra donc faire savoir à l'équipe la date et le lieu des rencontres.
Il devra s'assurer de la présence des joueuses ou joueurs.
Il devra en concertation avec le capitaine définir la liste des joueuses ou joueurs retenus.
Une fois cette sélection définie il aura la charge via le groupe WhatsApp d'en afficher la composition.
Il est fortement recommandé d'avoir un contact téléphonique avec les joueuses ou joueurs non retenus.
Enfin il aura l'organisation globale (covoiturage, repas, frais éventuels...).

- Lors de la compétition, il reviendra au Coach, en concertation avec le capitaine, d'établir les équipes, à savoir les 6 tête-à-tête, les 3 doublettes et les 2 triplettes.
- Dès lors que les équipes ont été validées par le Coach, il revient aux joueuses et joueurs d'en accepter les compositions sans aucune réserve.
- Nous demandons en outre, une tenue exemplaire sur et en dehors des terrains. Nous devons d'abord avoir des attitudes et des comportements basés sur le **RESPECT** envers les partenaires, les adversaires, le corps arbitral et les dirigeants.
- Savoir également être tolérant et solidaire en toute circonstance. Ces notions sont importantes, car elles seront le ciment de la cohésion et de la solidité de l'équipe.
- Concernant les tenues et les licences du Club : se référer à la Charte.
- L'USBLT prendra en charge le coût des repas quand il y aura deux rencontres sur une même journée.
- L'USBLT prendra en charge les boissons non alcoolisées et dans la limite du raisonnable.
- Pour les CDC, L'USBLT ne prendra pas en charge les frais de déplacement.
- Nous comptons sur vous toutes et tous pour accepter et appliquer les termes de cette convention car le rayonnement d'un club passe par les résultats mais également par des comportements exemplaires.
- Si un joueur ne respecte pas son contrat, il pourra être convoqué auprès de la commission de discipline qui sera amenée à prendre les dispositions qui s'avéreront nécessaires.
- Vous pourrez compter sur notre soutien en tant que bénévoles responsables et fervents supporters de l'US BLT.

Approuvé par :

- Le Président.
- Le Vice-président.
- Le Coach
- Le Capitaine d'équipe
- Les joueurs